

USAGES	ZONE L-350	ZONE T-351	ZONE H-352*	ZONE H-353*	ZONE H-354*
10 HABITATIONS					
11 Unifamiliale			A C	B	B
12 Bifamiliale					
13 Trifamiliale					
14 Multifamiliale					
15 Habitation collective					
16 Maison mobile					
20 COMMERCES					
21 Dépanneur					
22 Alimentation					
23 Consommation locale et régionale					
24 Centre commercial					
25 Meubles et mobilier					
26 Quincaillerie					
27 Hydrocarbures					
28 Vente de véhicules					
29 Marchandises d'occasion					
30 SERVICES					
31 Personnels					
32 Professionnels					
33 Financiers					
34 D'affaires et consultatif					
35 Restauration					
36 Débit de boissons					
37 Hôtellerie					
38 Techniques et réparation					
39 Réparation automobile					
40 INSTITUTIONS					
41 Administration publique					
42 Act. rel. soc. politique					
43 Services de santé					
44 Education					
45 Transport		F			
46 Utilité publique					
50 COMMERCES AVEC CONTRAINTES					
51 Commerces de gros					
52 Combustibles et chimiques					
53 Transport et entreposage					
54 Services reliés à la construction					
55 Récupérateur					
60 INDUSTRIES					
61 Aliments et boissons					
62 Caoutchouc, plastique, cuir					
63 Textile					
64 Bois					
65 Métaux					
66 Machine et transport					
67 Minéraux non métalliques					
68 Chimiques					
69 Manufacturières					
70 PARCS ET ESPACES VERTS					
71 Municipal	—		—	—	—
72 Régionale					
80 RÉCRÉATION					
81 Récréation intérieure					
82 Récréation extérieure					
90 RESSOURCES PRIMAIRES					
91 Culture générale					
92 Élevage					
93 Sylviculture					
94 Commerce et ind. agricole					
95 Extraction					
USAGES SPÉCIFIQUEMENT AUTORISÉS					
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PROHIBÉS					
AMENDEMENTS					
			*N° 643-09	*N° 643-09	*N° 643-09
			art. 5	art. 5	art. 5